

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lettre des Elus (16 avril 2009)

LEGITIME INDIGNATION ET COLERE DES ELUS FACE AU MEPRIS DU PREFET DE L'ESSONNE

Pourquoi les élus expriment leur indignation et leur colère.

Le préfet de l'Essonne vient de prendre un arrêté (en date du 13 mars 2009) qualifiant de Projet d'Intérêt Général, le projet privé d'exploitation par la société SITA IDF d'un centre de stockage de déchets ultimes à Saint Escobille.

Cette décision est considérée par les élus comme un véritable déni de démocratie.

En dépit de l'opposition réitérée et unanime des conseils municipaux de 97 communes (au 15/04/09), des communautés de communes de l'Etampois Sud-Essonnes, du Dourdannais en Hurepoix, de l'Arpajonnais, de 3 syndicats des eaux, du Conseil Général de l'Essonne (3 motions en 2002, 2005, 2009), du Président du Conseil Régional Ile de France, des parlementaires de toutes tendances politiques confondues (6 députés français, 5 sénateurs français, 5 députés européens dont le vice-président du Parlement Européen), de 10 organismes professionnels agricoles, de 26 associations et des populations concernées du Sud Essonne, le site de Saint Escobille est imposé par le préfet.

Pourtant le site a été choisi par SITA IDF de manière unilatérale et hâtive à partir de seules considérations financières. Les risques environnementaux et sanitaires et les conséquences socio-économiques n'ont pas été évalués de manière rationnelle, concertée et vérifiée. SITA IDF a simplement profité de l'offre d'opportunité foncière (environ 18ha) d'un propriétaire manifestement intéressé par la rentabilisation maximum de son terrain.

91 - COMMUNES ESSONNE : ABBEVILLE-LA-RIVIERE / AUTHON-LA-PLAINE / AUVERS-SAINT-GEORGES / AVRAINVILLE / BLANDY / BOIS-HERPIN / BOISSY-LA-RIVIERE / BOISSY-LE-SEC / BOISSY-SOUS-SAINT-YON / BOURAY-SUR-JUINE / BOUTERVILLIERS / BOUVILLE / BREUILLET / BRUYERES-LE-CHATEL / BUNO-BONNEVAUX / CERNY / CHALO-SAINT-MARS / CHALOU-MOULINEUX / CHAMPMOTTEUX / CHATIGNONVILLE / CHEPTAINVILLE / CONGERVILLE-THIONVILLE / CORBREUSE / CROSNES / DOURDAN / ESTOUCHES / ETAMPES / FLEURY-MEROGIS / FONTAINE-LA-RIVIERE / GIRONVILLE-SUR-ESSONNE / GRIGNY / GUILLERVAL / LA FORET-LE-ROI / LA FORET-SAINTE-CROIX / LARDY / LES GRANGES-LE-ROI / LEUVILLE-SUR-ORGE / MAROLLES-EN-BEAUCE / MEREVILLE / MEROBERT / MESPUITS /

MONDEVILLE / MONNERVILLE / MORIGNY-CHAMPIGNY / ORMOY-LA-RIVIERE / PLESSIS-SAINT-BENOIST / PUISELET-LE-MARAIS / PUSSAY / RICHARVILLE / ROINVILLE-SOUS-DOURDAN / ROINVILLIERS / SACLAS / SAINT-CHERON / SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN / SAINT-ESCOBILLE / SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJONS / SAINT-HILAIRE / SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE / SERMAISE / TIGERY / VALPUISEAUX / VERRIERES-LE-BUISSON / VIDELLES / VILLIERS-LE-BACLE

78 - COMMUNES YVELINES : ABLIS / ALLAINVILLE-AUX-BOIS / CHOISEL / FAVRIEUX / MARCQ / MORAINVILLIERS-BURES / PARAY-DOUAVILLE / SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT / SAINTE-MESME / SONCHAMP / TREMBLAY-SUR-MAULDRE / VILLIERS-LE-MAHIEU

45 - COMMUNES LOIRET : ANDONVILLE / BOIGNY-SUR-BIONNE / BOISSEAUX / ECHILLEUSES / LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE / MANCHECOURT / MONTIGNY / ONDREVILLE-SUR-ESSONNE / ORVILLE

28 - COMMUNES EURE ET LOIR : BERCHERES-LES-PIERRES / CIVRY / GARANCIERES-EN-BEAUCE / LA CHAPELLE-D'AUNAINVILLE / LETHUIN / MEAUCE / MONTIGNY-LE-GALLENON / OYSONVILLE / SAINVILLE / THIRON-GARDAIS / VERIGNY / VIERVILLE

SYNDICATS DES EAUX :

Siae de Chalo-Saint Mars/Saint Hilaire

Siaep du Plessis-Saint-Benoist

Syndicat Intercommunal des eaux de la Vallée de la Juine

ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES :

Chambre d'Agriculture d'Ile de France

Fédération Nationale des Cressiculteurs

Syndicat des Cressiculteurs IDF

Groupement des Agriculteurs bio Région Ile de France

Fédération des Agriculteurs de l'Essonne

Coopérative Agricole Ile de France

Jeunes Agriculteurs de l'Essonne

Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Ile de France

Jeunes Agriculteurs d'Ile de France

GROUPE SCAEL Société Coopérative Agricole d'Eure et Loire

L'INQUIETUDE JUSTIFIEE DES POPULATIONS NE COMPTE PAS

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 octobre 2007 au 10 novembre 2007, plus de 4 000 personnes ont manifesté dans les registres prévus à cet effet, leur

opposition au projet ; mais le préfet se désintéresse des préoccupations majoritairement d'ordre sanitaire et environnemental exprimées par les populations.

DES EXPERTISES INDEPENDANTES SONT PASSEES SOUS SILENCE

Le rapport d'enquête publique passe totalemment sous silence les 14 contre-expertises réalisées par des bureaux d'études indépendants (avocats, géologue, hydrogéologues, géophysicien, scientifiques des sciences de la terre, ingénieurs à propos des défaillances des géomembranes, spécialistes de la gestion des déchets, des risques sanitaires, de la sécurité civile, des questions sociologiques et environnementales) pour le compte des communes concernées et de l'association locale de défense de l'environnement et de la santé (ADSE) remises officiellement à la commission d'enquête par les élus le 10 novembre 2007 à la mairie de Saint Escobille.

Le préfet et les services de l'Etat cautionnent ces omissions volontaires en refusant d'apporter la contradiction à ces expertises.

Les élus s'interrogent par conséquent sur l'influence du lobby industriel des déchets.

Les élus en appellent à la responsabilité du préfet sur la menace que fait peser cet équipement industriel sur la nappe phréatique de Beauce qui constitue l'un des plus importants réservoirs d'eau souterraine d'Europe, et par conséquent sur les rivières Louette, Chalouette, plusieurs captages d'eau potable ainsi que les cressonnières de la vallée alimentées par les puits artésiens issus de cette même nappe.

A l'heure où les scientifiques nous alertent sur la raréfaction de l'eau, les élus demandent instamment aux décideurs, non pas un refus indifférent, mais un soutien sincère et solide pour protéger ce bien précieux.

DES TERRES FERTILES ET DES PRODUCTIONS SONT SACRIFIEES

Le Conseil Economique et Social d'Ile de France se préoccupe de la disparition de 100 000 hectares de terres agricoles fertiles en l'espace de 50 ans en région parisienne. Et c'est précisément sur de telles terres que le préfet veut imposer un centre de stockage de déchets ultimes industriels, loin des lieux de gisements des entreprises productrices de déchets, à l'écart des voies fluviales et ferroviaires ;

favorisant le transport routier, contraire aux préconisations du SDRIF, du PREDMA, du PDU et de l'agenda 21 départemental.

Les organismes professionnels agricoles rappellent que l'agriculture de proximité est un avantage pour la société des villes. Il n'est pas cohérent de faire voyager des produits d'origine agricole sur des kilomètres alors que les ressources en énergies fossiles diminuent et que cela génère des pollutions.

Le projet de CSDU met en péril le secteur de l'Ile de France (Dourdan et alentours) qui compte le plus de surfaces cultivées en agriculture biologique (400 hectares cultivés faisant partie des seulement 0,76% de toute la surface agricole de la région). L'incohérence porte sur le fait que les pouvoirs publics prévoient simultanément de protéger dans ce même secteur grâce à l'agriculture biologique, les zones de captages d'eau potable destinée à la consommation humaine.

Il est rappelé que les surfaces agricoles bio sont très insuffisantes et ne peuvent répondre aujourd'hui à la demande croissante de la population et des collectivités (notamment en restauration scolaire).

Il est important de préciser que l'activité agricole environnante, (tant en agriculture raisonnée que bio) subirait du fait de la pollution émanant du CSDU des dommages économiques importants notamment le risque de perte des certifications et labels qualités et le rejet des productions par l'industrie agro-alimentaire.

CONCLUSION

Depuis 2002, le dossier de CSDU de SAINT-ESCOBILLE s'est progressivement «élevé» au rang d'une «affaire» de principes démocratiques passablement bafoués sinon subvertis.

D'une quelconque opportunité foncière mercantiliste et inadaptée, nous voilà donc aujourd'hui avec un site idéalisé et relevant d'un Projet d'Intérêt Général...

Pourquoi cette métamorphose dérisoire et inacceptable ?

Là est la question centrale qui taraude gravement les élus et les citoyens regroupés en association.

De l'éminent constitutionnaliste Georges VEDEL à Pierre ROSANVALLON professeur au collège de France, le test démocratique infaillible relève de trois impératifs :

- Mise à distance des positions partisans

- Prise en compte réelle et complète des expressions plurielles du bien commun
- Reconnaissance absolue de toutes les singularités

L'art de gouverner en démocratie est donc consubstantiel du respect scrupuleux de ces exigences ... surtout lorsque des travaux et expertises incontestables sont mis à disposition de l'administration.

Or que voyons-nous ?

Le passage en force avec le fameux P.I.G...qui, sous son aspect de procédure légale ressemble fort à un diktat digne de l'Ancien Régime.

Pourquoi, Monsieur le préfet cet «acharnement» sur ce CSDU en pleine Beauce avec son immense nappe phréatique ?

Pourquoi donc cette évidente et inacceptable montée en puissance et en force de l'administration sur cet espace, Saint-Escobille/Mérobert dont l'inadéquation fondamentale a été explicitée et démontrée surabondamment par toutes les expertises solides et indépendantes ?

Lancinantes questions... qui nous éloignent de la démocratie d'écoute et de participation...

Lancinantes questions que tous les citoyens se posent d'Etampes à Saint-Escobille et au-delà...

Vous devinez la réponse qui monte depuis des mois en leur âme et conscience...

Le groupe Suez, qui se veut éminemment responsable et citoyen, ne fera aucune difficulté pour admettre et accepter la décision qui s'impose... avec l'évidente clarté issue de nos principes républicains...et dont «l'égalité» des citoyens est le fondement.

Ainsi vous réconciliez l'adhésion, si nécessaire, des citoyens à leurs élus et aux principes plus que jamais nécessaires de notre République.